



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Création du statut d'enseignants en activités physiques adaptées

Question écrite n° 3127

Texte de la question

Mme Annie Vidal alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'inexistence statutaire des enseignants en activités physiques adaptées (EAPA) dans la fonction publique hospitalière (FPH). En effet, si leur profession est reconnue par l'ANSES, l'HAS et l'INSERM comme étant centrale dans la politique de développement de l'activité physique adaptée (APA). Pour autant, cette profession n'est pas harmonisée statutairement au sein de la FPH. Ainsi, certains se retrouvent en catégorie B, quand d'autres sont en catégorie A. Elle lui demande si une harmonisation du statut des EAPA dans la FPH pourrait être effectuée.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Vidal](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3127

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2025](#), page 101